

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010

Absents excusés :

Mme GRAIN Cécile

Mlle GOHIER Noémie

M. QUELEN Cyrille, donne pouvoir à M. RICOUL Gildas

M. HAMON Samuel, donne pouvoir à M. LOREAU Yannick

M. GUCHET André, donne pouvoir à Mme LEDUC BOUCHAUD Chantal

M. EVAIN Christian, donne pouvoir à Mme TOUCANNE Josette

Absent :

M. VALET Rodolphe

Secrétaire :

M. LOREAU Yannick

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2010

M. EVAIN Pascal demande que soient rajoutés les prénoms des intervenants dans les comptes rendus pour éviter toute confusion avec des homonymes.

Adopté à l'unanimité (1 abstention)

2 – MARCHE PUBLIC

- Travaux de voirie 2010 (PAVC/POINT A TEMPS/ TRAVAUX SUR CHAUSSEES)

Le marché est attribué après négociation à l'Entreprise BREHARD TP conjointement avec l'entreprise MABILEAU TP pour un montant de **152 139,97 € TTC.**

Adopté à l'unanimité.

3 – URBANISME

- Acquisition d'un terrain

M. et Mme OLIVIER Michel cèdent à la Commune, à titre gratuit, un terrain à usage de voie cadastré : section ZS n° 46 « Les Bouillons » d'une surface de 15a 71ca.

Adopté à l'unanimité.

4 – PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal – Avancements de Grade 2010

Deux agents communaux ont passé leur examen professionnel avec succès.

A cet effet, les postes seront ouverts au tableau des effectifs du Personnel Communal.

Adopté à l'unanimité.

5 – INTERCOMMUNALITE

- Extension des compétences de la CCSE – Programme Local de l’Habitat (P.L.H.)

Le Programme Local de l’Habitat (P.L.H.) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l’habitat, élaboré par un établissement public de coopération intercommunale pour l’ensemble de ses communes membres, conformément aux articles L 302-1 et suivants du Code de la Construction et de l’Habitation.

Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté de Communes et aux communes qui la composent, de répondre aux besoins en logements et en hébergements, de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et d’améliorer l’accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d’une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l’offre de logements.

- *Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat de Territoire un programme de logements locatifs sociaux est inscrit.*
- *Mme STROUBLE Béatrice demande pourquoi cette compétence est transférée à la CCSE et craint que les communes ne perdent leur pouvoir de décision.*
- *Mme LEDUC BOUCHAUD Chantal lui répond que ce transfert est intéressant car cela permettra d’avoir une visibilité et une cohérence des données concernant le logement sur l’ensemble du territoire à l’échelle du SCOT.*

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les communes gardent la maîtrise de la gestion de leur foncier et de leur politique d’urbanisation. Les projets sont apportés par les communes à la CCSE : dernièrement on peut citer le cas du terrain rue de Pornic que nous avons réservé pour du locatif social.

- *M. RICOUL craint que le SCOT ne devienne le gestionnaire des Communautés de Communes.*
- *Mme STROUBLE souhaite que les communes soient vigilantes car un transfert trop important des compétences vers les Communautés de Communes pourraient conduire à « vider » les Communes de leurs prérogatives et à nuire au service de proximité.*

Adopté par 22 voix pour, une voix contre et une abstention.